

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 703

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« mettre en place »,

le mot :

« instituer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.